

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 27 MARS 2017

En introduction de la Commission Permanente, le président du département a rappelé quelles étaient les grandes lignes du Plan Commande Publique au service du tissu économique local. Il s'agit de faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises de l'Oise aux marchés publics pour « construire l'Oise avec les entreprises de l'Oise ». Il est observé que des entreprises pratiquent le dumping social en ayant recours à des travailleurs détachés venus de l'Europe de l'Est et qui sont rémunérés en dessous des minimas sociaux. Pour lutter contre cette concurrence déloyale, le Conseil départemental de l'Oise impose désormais, aux entreprises qui répondront à nos appels d'offres, que leurs salariés soient rémunérés à un niveau de salaire minimum conforme à la réglementation nationale.

❖ Trois délinquants mineurs ont commis le 17 mai 2016 des dégradations volontaires sur des barrières longeant le Canal du Nord sur le territoire de la commune de Beaurains-les-Noyon. Le montant des réparations s'est élevé 2 023,94 €. Un accord a été passé avec les parents de ces trois mineurs pour qu'ils remboursent les frais engagés par le département pour la réparation de ces équipements. Espérons ainsi que ces parents surveilleront davantage les activités de leurs chers enfants !

❖ Une convention cadre est proposée à la signature pour la réalisation de travaux d'aménagements environnementaux dans le cadre du projet Canal Seine-Nord Europe. Les signataires seront la société du Canal Seine-nord Europe, la Région Hauts de France et les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise.

Des discussions se sont déroulées entre Voies Navigables de France, le département de l'Oise et la profession agricole pour préciser les modalités techniques et financières de mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier. Une convention sera signée à ce sujet. Cela démontre que le projet Canal Seine-Nord devient de plus en plus une réalité.

Toujours dans le cadre de la prochaine construction du Canal Seine-Nord, un dispositif Canal solidaire a été prévu. Il s'agit, dans le respect du droit de la commande publique, d'avoir recours à tous les leviers mobilisant l'emploi local. Cette démarche s'inscrit à travers un partenariat étroit avec les acteurs économiques locaux et les fédérations professionnelles.

❖ Conformément à la nouvelle loi sur l'organisation territoriale, la Région est compétente à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'organisation des transports routiers non urbains, réguliers ou à la demande et à compter du 1^{er} septembre 2017 pour l'organisation des transports scolaires à l'exclusion du transport spécial des élèves et étudiants handicapés vers les établissements scolaires. Afin d'assurer une transition en douceur, il a été décidé que la Région attribuerait une délégation de compétences pour le transport non urbain, concernant la période de janvier à août 2017. Ainsi la Région reprendra à son compte les deux compétences au 1^{er} septembre 2017. Comme le département continue d'assurer cette prestation plus

longtemps que la loi ne le prévoit, la Région versera au département de l'Oise une somme de 5 240 000 €.

❖ Le projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie est un projet de maillage du réseau ferroviaire qui permettra d'une part la mise en place de lignes TGV entre Amiens, l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, puis l'est et le sud-est de la France et d'autre part la mise en place de services TER cadencés à partir de Compiègne, Creil et Amiens. Cette opération vise à améliorer les déplacements quotidiens vers Roissy. Le président du Conseil départemental a pris l'initiative de réunir plusieurs collectivités dont l'Agglomération de la Région de Compiègne, afin de former un bloc Oise. Il s'agira pour le département et les 8 intercommunalités concernées de faire une proposition de participation à hauteur de 16 M€ pour une opération estimée à 310 M€. La participation du Conseil départemental de l'Oise sera de 11 625 000 €.

❖ Le Conseil départemental consacrera 330 000 € pour le financement des formations obligatoires des assistants maternels agréés et domiciliés dans le département. Au sein de ce budget il est notamment prévu 21 000 € pour la formation aux premiers secours.

❖ Le département a décidé de formaliser par voie de convention, le partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise et la direction des services départementaux de l'Education Nationale pour lancer la démarche d'approvisionnement local des restaurations scolaires des collèges. Il s'agit de soutenir l'agriculture locale et ses producteurs en favorisant les circuits-courts, en augmentant la part des produits issus de l'agriculture locale dans les repas servis aux collégiens.

❖ Il a été décidé de créer un dispositif Pass Ordi Citoyen. Il s'agit d'accorder une aide de 300 € aux jeunes oisiens âgés de 18 à 21 ans révolus en contrepartie de la réalisation d'une contribution citoyenne de 35 heures au service des structures ou associations d'aide aux personnes en situation de handicap. Parmi les autres conditions requises il faut être bachelier, être domicilié dans l'Oise (hors résidence universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise.

SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU CANTON DE COMPIEGNE 1

ATTICHY : 43 220 € pour les travaux de réfection de la toiture de la mairie – phase 1

AUTRECHES :

- **2 210 €** pour le renforcement du réseau d'eau potable de la rue du Point du Jour
- **6 800 €** accordés à l'Union des Secteurs d'énergie du département de l'Aisne pour le renforcement et intégration du réseau d'éclairage public partie Folie rue du Calvaire – hors terrassements.

BERNEUIL SUR AISNE : 2 290 € pour l'aménagement de jeux au square municipal

BIENVILLE :

- **5 010 €** pour la mise en accessibilité de la mairie et de la salle multifonctions aux personnes à mobilité réduite

- **16 730 €** pour le remplacement des lanternes pour économie d'énergie dans diverses rues

BITRY : 2 040 € pour l'aménagement de la sente de la Pierre Coupée suite aux coulées de boues dues aux intempéries des 28 mai et 16 juin

CHOISY AU BAC :

- **115 740 €** pour la revitalisation du centre bourg : étude de vitesse et aménagement du carrefour central et accès PMR aux commerces
- **15 730 €** pour les travaux d'urgence sur les voutes de la nef de l'église

CLAIROIX :

- **20 800 €** pour l'installation de 5 caméras supplémentaires de vidéo-protection
- **19 220 €** pour les travaux de gestion des ruissellements et coulées de boue à l'échelle d'un bassin versant sur la commune suite aux inondations
- **35 750 €** aménagement de voirie, espaces verts, sécurité, intégration des réseaux éclairage public, France Telecom, fibre optique, candélabres, rue Sibien tranche 4

COMPIEGNE :

- **30 690 €** pour l'installation de 13 caméras de vidéo-protection en centre-ville, quartiers des veneurs et des jardins
- **27 140 €** pour la réhabilitation de bâtiments scolaires : menuiseries du groupe scolaire Pompidou
- **23 000 €** pour les travaux de réfection des cours de récréation des groupes scolaires avec aménagement de terrains de jeux

COURTIEUX : 2 450 € pour la réhabilitation de la salle des fêtes

JANVILLE :

- **11 940 €** pour l'installation d'une aire de jeux square Florie
- **14 430 €** pour les travaux de voirie rue des Bois, rue Michel Edvire

JAULZY : 80 940 € pour la mise en accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite

MARGNY LES COMPIEGNE :

- **45 550 €** pour la réfection complète de la toiture en zinc et du toit terrasse de l'hôtel de ville
- **29 820 €** pour la mise aux normes de l'éclairage public de la sente du parc de la mairie
- **8 410 €** pour l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale

MOULIN SOUS TOUVENT : 3 800 € pour les travaux d'agrandissement de la mairie

SAINT-PIERRE LES BITRY : 12 640 € pour la consolidation et restauration des maçonneries de l'élévation du chœur et parement extérieur de la sacristie de l'église

TROSLY BREUIL : 49 080 € pour voirie, réseaux divers liés à l'extension de l'école maternelle

SIVU du Mont Ganelon : 7 720 € pour l'aide à l'acquisition de 19 nouvelles parcelles

Aide pour acquisition de matériels sportifs pour les associations

Activités Loisirs pour Adultes de Choisy au Bac : 513 €
ARC Judo Club 60 : 1 035 €
Association de Badminton Cosacien : 1 200 €
Association des Grimpeurs Compiégnois : 1 200 €
Association Football Club de Compiègne : 1 200 €
Association pour le Sport, la Culture et les Loisirs de Rethondes : 115 €
Association pour le Tennis à Margny : 662 €
Badminton Club Compiégnois : 1 200 €
Badminton Margny Venette : 1 200 €
Club de Plongée Compiégnois : 1 200 €
Compiègne Sports Cyclistes : 1 200 €
Dauphin Club du Canton d'Attichy : 726 €
Football Club de Clairoix : 603 €
Gym et Loisirs de Clairoix : 41 €
Maestrio Twirling Club de Compiègne : 185 €
Margny Escalade et Montagnes : 425 €
Ring Olympique Compiégnois : 1 025 €
Sandy zumba : 147 €
Sport Nautique Compiégnois : 1 200 €
Tennis Club de Choisy au Bac : 941 €
Tennis Club Margnotin : 500 €
Union Sportive de Margny-lès-Compiègne : 610 €
Vie au Grand Air d'Attichy : 1 200 €
Vie au Grand Air de Compiègne : 279 €

Subventions aux associations

Badminton Club Compiégnois : 500 € pour l'organisation du 7^{ème} tournoi national des Picantins
Pôle Artistique et Événementiel de l'UTC : 700 € pour l'organisation de la 25^{ème} édition du festival Festupic
Office des Sports de l'ARC : 3 500 € pour l'organisation d'un salon et d'une soirée de gala pour le départ du Paris Roubaix
VTT Compiégnois : 400 € pour l'organisation des 6èmes « XC DAY »

Aide au Tourisme

46 000 € et 4 465 € au profit de la SARL HOTEL DE HARLAY situé à Compiègne pour rénovation et labellisation



Danielle CARLIER



Eric de VALROGER